

Fiche de données de sécurité

Selon les lois et règlements / Vol. 77, N° 58 / Lundi 26 mars 2012 / du Federal Register

Section 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE et DE LA COMPAGNIE

1.1 Identification :
Nom du produit : STATICIDE® rénovateur / nettoyant
Numéro du produit : # 4100-1, 4100-2, 4100-5

1.2 Utilisation recommandée : nettoyant intérieur pour revêtement de sol ESD et carrelage
Type de produit : mélange liquide
Utilisation : usages industriels et professionnels

1.3 Fabricant :
ACL Inc.
840 W. 49th PL
Chicago, IL 60609
Tél : (01) 847.981.9212 [É.-U.]
FAX : (01) 847.981.9278 [É.-U.]

Courriel de la personne responsable de la FDS : marykay@aclstaticide.com

1.4 Numéro d'urgence :
Numéro de téléphone d'urgence É.-U./Canada : INFOTRAC : (01) 800.535.5053 (jour et nuit)
Numéro de téléphone d'urgence international : INFOTRAC : 352.323.3500 (jour et nuit)

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 \ [CLP / SGH] & (US) OSHA HCS 2012:

DANGERS PHYSIQUES / CHIMIQUES : non répertoriés

DANGERS POUR LA SANTÉ HUMAINE : lésions oculaires graves / irritation oculaire - Catégorie 1

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : non répertoriés

2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger :



Mot de signalisation : **Danger**

Mentions de danger : H318 - lésions oculaires graves

Conseils de prudence

Général P101 : Si un avis médical est nécessaire, garder un conteneur ou une étiquette à portée de main

P102 : Maintenir hors de la portée des enfants.

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

Prévention :

P280 - Porter une protection des yeux / du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Retirer les lentilles de contact si elles sont présentes et facile à faire. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Conservation : Reportez-vous à la Partie 7 pour plus de détails sur le stockage.

Élimination P501 Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations nationales, locales et fédérales.
Reportez-vous à la section 13 pour plus de détails sur le stockage.

2.3 Autres dangers :

Ingrédients dangereux : N/A
Éléments d'étiquette supplémentaires : N/A
Annexe XVII : non applicable

Exigences particulières d'emballage

Conteneurs à monter avec des sécurités enfants : Non applicable

Avvertissement tactile de danger : Non applicable

Section 3	COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
------------------	---

3.1 Substances

CHIMIQUE	CAS	Classification	Poids %
Eau	7732-18-5	Non classé	< 70
Ethoxylate d'alcool	68439-46-3	Irritation oculaire Cat 1, H319	< 5
Sodium xylenesulfonate	1300-72-7	Irritation des yeux 2A, H319	< 5
Chlorure de lithium	7447-41-8	Toxicité aiguë, orale (catégorie 4), H302 Irritation cutanée (catégorie 2), H315 Irritation oculaire (catégorie 2A), H319	< 10

Si le nom chimique / le numéro CAS est « exclusif » et / ou le pourcentage en poids est indiqué comme une plage, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme secret commercial.

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Article 59)

Section 4	PREMIERS SOINS
------------------	-----------------------

4.1.1 Informations générales

Conseils généraux : En cas d'exposition : consultez un médecin.

4.1.2 Inhalation Transporter les personnes exposées à l'air frais. Obtenir des conseils médicaux.

4.1.3 Peau: Retirer les vêtements contaminés. Rincer abondamment la peau contaminée avec de l'eau. En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin.

4.1.4 Yeux Rincer immédiatement à grande eau, également sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles sont présentes et facile à faire. Si l'irritation oculaire persiste : obtenir des conseils médicaux.

4.1.5 Ingestion : Se rincer la bouche. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Protection des secouristes : Aucune action ne doit être engagée impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Porter des gants

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différé :

Potentiels effets aigus sur la santé

Contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation

Inhalation : Aucune donnée spécifique

Contact cutané : Aucune donnée spécifique

Ingestion : Aucune donnée spécifique

Signes / symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique

Inhalation : Aucune donnée spécifique
Contact cutané : Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une irritation.
Ingestion : Aucune donnée spécifique

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

Section 5	MESURES EN CAS D'INCENDIE
------------------	----------------------------------

Équipement de protection et précautions à prendre par les pompiers :

5.1 Agent extincteur

Moyen d'extinction approprié : Produit chimique sec, CO2 ou un extincteur BC / ABC. Eau. Mousse synthétique.

Agents d'extinction inappropriés : Non déterminé

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Produits de combustion dangereux : Non inflammable

5.3 Conseils pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression, MSHA / NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection complet.

5.4 Autres informations : Aucune donnée disponible

Section 6	MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE
------------------	---

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Pour les agents d'intervention : Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

6.2 Précautions environnementales Empêcher l'entrée dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour le confinement : Absorber les composants liquides avec un matériau liant les liquides. Utiliser un agent neutralisant.

6.3.2 Pour le nettoyage : Collecter et réutiliser si possible. Contenir et collecter avec un absorbant inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Nettoyer conformément à toutes les réglementations applicables. Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une ventilation adéquate.

Petit déversement : Nettoyer immédiatement tous les déversements. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Grand déversement : Dégager la zone du personnel et se placer contre le vent.

- Empêcher, par tout moyen disponible, les déversements de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Contenir le déversement avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- Empêcher le ruissellement dans les égouts.
- Après les opérations de nettoyage, décontaminer et laver tous les vêtements et équipements de protection avant de les stocker

6.3.3 Autres informations : Aucune

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 1 concernant les informations de contact d'urgence.

Voir la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle appropriés.

Voir la section 13 concernant les informations de traitement des déchets.

Section 7	MANIPULATION ET ENTREPOSAGE
------------------	------------------------------------

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielle. Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée après manipulation. Garder les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les surfaces sujettes aux déversements de ce produit peuvent devenir glissantes.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé et stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Maintenir hors de la portée des enfants.

Conditions de stockage : Température ambiante (40° - 90 °F)

Matériaux incompatibles : non connus.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) outre les utilisations mentionnées à la section 1.2

Conçu pour les revêtements de sol Staticide, les carreaux ESD et l'époxy ESD utilisés dans les zones de contrôle statique dans la fabrication d'électronique.

Méthodes de gestion des risques (RMM)

Les informations requises sont contenues dans cette fiche de données de sécurité.

Section 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient pas de matières dangereuses avec des limites d'exposition professionnelle établies par les organismes de réglementation spécifiques à la région.

8.2 Contrôles de l'exposition :

8.2.1 Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Stations de lavage des yeux. Douches.

8.2.2 Équipement de protection individuelle

8.2.2.1 Protection des yeux et du visage Des lunettes de protection sont recommandées.

8.2.2.2 Protection de la peau Le port de gants résistant aux produits chimiques est recommandé. Des vêtements de travail normaux (chemises à manches longues et pantalons longs) sont recommandés

8.2.2.3 Protection respiratoire. N'est généralement pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

8.2.2.4 Risques thermiques : Aucune donnée

Section 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect	Liquide jaune clair
Odeur	Aucune odeur
Seuil d'odeur	Non déterminé
pH	7 - 7.5
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	100°C / 212°F
Point d'éclair et méthode	Ininflammable
Vitesse d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Plus lent que l'éther éthylique (n-BuAc =1)
Inflammabilité (solide, gazeux, liquide)	Non inflammable / stable
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	Non-établi
Pression de vapeur	Non-établi
Densité de vapeur (air = 1)	Non-établi
Densité relative	Non déterminé
Solubilité (s).	Complète
Coefficient de partage : n-octanol / eau	Non-établi
Température d'auto-inflammation	Non-établi
Température de décomposition	Non-établi

Viscosité (cinématique)	Non-établi
Volatile en poids	Non-établi

9.2 Autres informations de sécurité

Solides	Non-établi
COV	Non-établi

Section 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter : Maintenir hors de la portée des enfants.

10.5 Matériaux incompatibles Inconnu

10.6 Produits de décomposition dangereux : Non prévu

En cas d'incendie : voir la section 5

Section 11 INFORMATIONS CONCERNANT LA TOXICOLOGIE

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue et de toxicité orale aiguë.

Irritation / corrosion cutanée : 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue et de toxicité cutanée aiguë.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation : 0% du mélange est constitué d'ingrédient(s) dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz, vapeur, poussière / brouillard).

Mutagénicité : non répertoriée

Cancérogénicité : non répertoriée Sur la base des informations fournies, ce produit ne contient aucun cancérigène ou cancérigène potentiel répertorié par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets chroniques : Non déterminé

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document GHS

Oral LD50 : 5146,60 mg/kg

Dermal LD50 : 13 802,70 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	Oral LD50	Dermal LD50	Inhalation LC50
Chlorure de lithium	= 526 mg/kg (Rat)	= 1488 mg/kg (Rat)	
Ethoxylate d'alcool	= 1400 mg/kg (Rat) = 1378 mg/kg (Rat)	> 2 g/kg (Lapin)	
Sodium xylenesulfonate	= 1000 mg/kg (Rat)		

11.2 Voie(s) primaire(s) d'exposition/d'entrée :

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux

Contact avec la peau : Éviter le contact cutané.

Inhalation : Éviter de respirer les vapeurs ou brumes.

Ingestion : Ne pas ingérer.

11.3 Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Veillez consulter la section 4 de cette FDS pour les symptômes.

Section 12 INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1 Toxicité : Un risque pour l'environnement ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination non professionnelle.

12.2 Persistance et dégradabilité : non déterminé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Il n'y a pas de données enregistrées pour l'événement

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol / eau (K_{oc}) : non déterminé.

Mobilité : non déterminé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : non déterminé.

vPvB : non déterminé.

12.6 Autres effets indésirables : non déterminé.

Section 13	CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION
-------------------	--

Les informations dans cette section contiennent des aides et des conseils génériques. La liste des utilisations identifiées à la section 1 doit être consultée pour toute information disponible sur l'utilisation fournie dans le (s) scénario (s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination : Recycler l'emballage.

Déchets dangereux : Le classement du produit ne répond pas aux critères d'un déchet dangereux.

Emballage contaminé

Méthodes d'élimination : Éliminer comme produit inutilisé. Les emballages usés doivent être recyclés.

13.1.2 Informations pertinentes relatives traitement des déchets : Aucune information

13.1.3 Informations pertinentes concernant l'évacuation des eaux usées : Éviter le rejet dans l'environnement

13.1.4 Autres recommandations d'élimination : Les lois fédérales, étatiques et locales régissant l'élimination des matériaux peuvent différer. S'assurer que la mise au rebut est conforme aux autorités compétentes avant la mise au rebut.

Précautions particulières :

Classifications RCRA 40 CFR 261 : Étant emballé et après utilisation, il ne répond pas aux critères d'un déchet dangereux tel que mentionné par la Loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA) 40 CFR 261, car il n'a ni les caractéristiques de la sous-partie C ni de la sous-partie D.

Section 14	INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT
-------------------	---

	Nom d'expédition	Classe de danger	Numéro ONU	REMARQUE
Terrestre US DOT	Matériaux non dangereux	N/A	N/A	
Aérien US DOT	Matériaux non dangereux	N/A	N/A	
IATA	Matériaux non dangereux	N/A	N/A	
IMDG	Matériaux non dangereux	N/A	N/A	

Section 15	INFORMATION CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION
-------------------	---

Réglementations fédérales américaines : La FDS est conforme à la Règle sur la communication des dangers de l'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

CERCLA/ Superfund, 40 CFR 117, 302 : Aucun des produits chimiques n'est dangereux en regard de la Section 302

Loi sur le Superfund et la Réautorisation de la SARA de 1986 Titre III, articles 302, 311, 312 et 313 :

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses (40 CFR 355) : **Aucun des produits chimiques n'est dangereux en regard de la Section 302 --**

Section 311/312 - Exigences relatives à la fiche de données de sécurité (40 CFR 370) : Par notre évaluation des dangers, ce produit n'est pas dangereux.

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques (40CFC 372) : Ce produit ne contient pas de produits chimiques (au niveau de 1 % ou plus) sur la liste 313 des produits chimiques toxiques.

Réglementations de l'état :

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par les réglementations d'État en vigueur sur le droit à l'information

Proposition 65 Californie : Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus de l'état de CA pouvant causer le cancer, des malformations congénitales ou tout autre dommage.

CWA (Loi sur le contrôle de la pollution des eaux) ---Aucun des produits chimiques n'est répertorié ---

RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX :

SIMDUT Canada : Ce produit a été classifié conformément au critères de danger du CRP et la FDS contient toutes les informations requises par le CRP.

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement

Union européenne : Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié par le règlement (UE) 2015/830 de la Commission. Prendre note de la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques au travail.

Autorisations et / ou restrictions d'utilisation : Ce produit ne contient pas de substances soumises à autorisation (règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), annexe XIV) Ce produit ne contient pas de substances soumises à restriction (règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), annexe XVII)

Organismes polluants persistants : Non applicable

Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) 1005/2009 : Non applicable

Inventaires internationaux

Composant	TSCA	DSL/NDSL	EINECS/ELINCS	PICCS	ENCS	IECSC	AICS	KECL
Chlorure de lithium 7447-41-8 (5-10)	X	X	X	X	X	X	X	X
Ethoxylate d'alcool 68439-46-3 (<5)	X	X	-	X	-	X	X	X
Sodium xylenesulfonate 1300-72-7 (<5)	X	X	X	X	X	X	X	X

Légende

TSCA - Inventaire de l'article 8 (b) de la Loi sur le contrôle des matières toxiques des États-Unis

EINECS / ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques existantes / Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL / NDSL - Liste canadienne des substances nationales / Liste des substances étrangères

PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Substances chimiques évaluées et existante de Corée

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance / mélange par le fournisseur.

NFPA Santé : 1 Incendie : 0 Instabilité : 0 Dangers spéciaux : Non déterminé

HMIS Santé : ND Inflammabilité : ND Dangers physiques : ND Protection personnelle : ND

DATES DE RÉVISION, SECTIONS, RÉVISÉ PAR :

15-Mars-92, Date de publication originale
02-Avril-01, Révision
30-Mars-04, Sections révisées 2, 5, 6, 7, 9, 11, 15 & 16 mkb
17-Août-07 Toutes les sections révisées, mkb
19-Décembre-08 Mise à jour au format REACH, mkb
17-Juin-09 Section 3, mkb
03-October-11 adresse mise à jour, mkb
01-FÉVRIER-16 Mise à jour GHS, mkb
31-Août-17 Toutes les sections révisées, mise à jour section 3, mkb
17-Février-20 Toutes les sections révisées et mises à jour, mkb
08-Juin-23 Sections révisées 3 & 7, mkb

ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS CE DOCUMENT :

SVHC : Substances of Very High Concern for Authorization (Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation) :

TWA : Time-weighted average (Pondérée dans le temps)

STEL : Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme)

Plafond : Valeur limite maximale

ND : Non déterminé

Procédure de classement : Méthode de calcul

LISTE DES RÉFÉRENCES ABROGÉES :

Code des règlements fédéraux (CFR)

La bibliothèque Sigma-Aldrich de données réglementaires et de sécurité

Guide des produits chimiques et Norme de communication des dangers de l'OSHA

Département de l'administration du travail, de la sécurité et de la santé du travail (www.osha.gov)

Agence pour la protection de l'environnement (www.epa.gov)

The Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals (GHS) (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH))

Gouvernement du Canada : <http://canadagazette.gc.ca/news-e.html>

À notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni ACL STATICIDE ni aucune de ses filiales n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.